

Citoyenneté

Le député de Regina-Lake Centre cherche à réparer une injustice. Comme l'a fait remarquer notre porte-parole et critique, nous sommes d'accord avec le principe énoncé par le député, mais nous émettons certaines réserves à l'égard de ce bill.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il faudrait que ce bill intitulé «loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne» devrait obtenir l'accord de tout le monde, mais qu'il faudrait l'intituler «loi modifiant la loi sur la citoyenneté» compte tenu de la loi qui a été adoptée récemment. Malheureusement, cette loi n'a pas été promulguée. Bien des gens ont demandé ce qu'il était advenu de cette mesure. Elle est extrêmement importante, surtout en ce qui concerne la disposition qui ramène de cinq à trois ans le délai requis avant d'obtenir la citoyenneté. Le ministre a dit qu'elle ne serait pas promulguée avant février 1977. J'espère qu'on ne fera rien pour différer la date que le ministre a annoncée dans un communiqué à la presse.

L'autre chose qui me dérange est que nous n'avons pas encore étudié le bill visant à modifier la loi sur l'immigration. Nous savons tous ce qu'il contient. Nous savons tous qu'il a été présenté en première lecture, mais nous ne connaissons pas son contenu exact. Il est peut-être un peu prématuré de discuter de cette mesure, vu que nous ne savons pas encore la position qui sera adoptée dans la nouvelle loi sur l'immigration.

Une voix: Nous verrons ça au comité.

M. Alexander: Si le député désire me poser une question, j'y répondrais volontiers, mais je n'ai pas envie de consacrer tout mon temps de parole à cela.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) désire poser une question, il doit d'abord retourner à sa place.

M. Alexander: Je voulais rendre service au député, qui m'avait interrompu. Nous sommes d'accord avec le principe du bill, en ce qui concerne les épileptiques, mais nous avons quelques réticences à propos des autres catégories de personnes qu'il touche. Nous voulons que le bill soit renvoyé au comité, pour qu'il étudie les conséquences qu'aurait l'insertion des articles 7 et 8 de la loi sur l'immigration.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le vote porte sur la motion du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin): Que le bill C-237 soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[M. Alexander.]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre que nous passions au bill C-13?

Une voix: Non, annoncez 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Les députés ont entendu qu'on demande d'annoncer 6 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulee, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 42.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-13, tendant à modifier la loi sur les lieux et monuments historiques, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement du débat à 5 heures, je parlais du Fort Saint-Joseph dans l'île de Saint-Joseph dans la circonscription d'Algoma et des projets de mise en valeur de cet endroit. Je venais de dire qu'on avait alloué \$323,000 pour la construction d'un centre pour l'accueil des visiteurs et d'un centre d'interprétation à Fort Saint-Joseph. Ce centre contiendra des salles d'exposition pour les objets qui ont été exhumés dans le fort. En plus de ces expositions, le centre logera les services administratifs et les services d'accueil aux visiteurs. Le tout sera abrité dans un bâtiment de style contemporain, mais très bien adapté à un lieu historique national.

On a aussi prévu un petit théâtre à l'intention des centaines d'élèves qui visitent les ruines du Fort tous les ans. Ce sera, à mon avis, un atout important, car on y offrira aussi un service d'accueil pour les nombreux groupes d'élèves qui visitent cet endroit. Voici la description que me faisait parvenir un enseignant qui a visité ce fort et qui s'y rend régulièrement: